

Recensement des biens des églises Déjà six lieux inventoriés dans le diocèse



Ampoules des saintes huiles, XIX^e siècle, mises en sécurité dans la mairie du village.

DEPUIS l'été 2015, l'association **Églises ouvertes Nord de France**, en partenariat avec la **CDAS*** et le **CDAOA****, propose aux trente églises du diocèse d'Arras de son réseau de répertorier l'ensemble de leurs biens.

Désignation de l'objet, propriétaire, emplacement dans l'église, matériau, dimensions, datation... Le tout accompagné d'une photographie. C'est un véritable travail de fourmi qui a été réalisé pour répertorier chaque objet ou mobilier de l'église Saint-Laurent de Neuville-Saint-Vaast durant l'été 2015. En témoignent les 84 pages de récolement remises officiellement fin novembre 2016 au maire du village par l'association Églises ouvertes Nord de France (EONDF) ayant mené cette mission.

« *Un inventaire (lire ci-contre) se fait en suivant des procédures très rigoureuses, le récolement ou recensement devait donc se faire de la même manière* », détaille Michel Tillie, membre de la commission d'art sacré du diocèse d'Arras et président d'EONDF, réseau ayant pour mis-

*CDAS : commission diocésaine d'art sacré

**CDAOA : conservateur départemental des antiquités et objets d'art

Inventaire ou récolement ?

Les inventaires réalisés dans un diocèse consistent à répertorier l'ensemble des objets et monuments classés, afin de définir qui en est le propriétaire (commune ou diocèse). Les objets inscrits à l'inventaire deviennent inaliénables, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent quitter le territoire.

Un inventaire a une valeur juridique et est réalisé par et pour le compte de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac). Ce procédé permet ainsi une traçabilité et est un rempart contre les vols.

Un récolement, appelé aussi recensement, est une opération de contrôle après inventaire servant à vérifier l'ensemble des objets répertoriés dans un inventaire.

Le récolement effectué actuellement concerne les églises du réseau Églises ouvertes Nord de France. Inspiré par la méthode de l'inventaire, il va pourtant bien au-delà de celui-ci puisque le moindre objet ou mobilier est répertorié. Il ne s'agit pas pour Églises ouvertes Nord de France de se substituer aux acteurs institutionnels de la culture chargés de l'inventaire et de la protection des objets inscrits aux Monuments historiques, ni aux acteurs locaux qui connaissent et côtoient quotidiennement leur patrimoine, mais d'agir en lien avec eux.

sion de promouvoir l'ouverture des édifices religieux aux visiteurs à l'échelle locale, régionale et européenne.

« On protège ce que l'on connaît ! »

Actuellement, trente églises du diocèse d'Arras adhèrent au réseau. Afin de répondre en partie à l'inquiétude généralement exprimée par ces églises, celle d'éventuelles disparitions d'objets, l'association EONDF a mis en place le recensement des objets et mobiliers liturgiques et non liturgiques, des luminaires, des peintures, des monuments funéraires, etc. « *On protège ce que l'on connaît !*, appuie l'association. *Il est donc important de posséder un recensement complet des objets des églises adhérentes, même si l'expérience montre que les vols des objets les plus précieux se font majoritairement dans les édifices fermés.* »

L'église de Neuville-Saint-Vaast a été l'occasion pour l'équipe d'Églises ouvertes Nord de France d'instaurer un véritable protocole de recensement des biens présents dans les lieux de culte. Protocole qui a pu être testé, depuis août 2015, dans cinq autres églises du diocèse. Deux du doyenné des Sept-Vallées Ternois (Fressin et Embry) et trois du doyenné de la Morinie (Zudausques, Cormettes et Leulinghem).

« *Le recensement permet d'alerter sur l'état de conservation des objets dans les églises*, précisent les membres de l'association. *Si un objet est très endommagé, nous envoyons une fiche d'alerte à la Direction régionale des affaires culturelles.* »

Le récolement peut également être l'occasion de faire de jolies découvertes, comme ce calice du XVII^e siècle, répertorié dans une église de la reconstruction (xx^e s.), et dont la provenance reste toujours inconnue...

T. M.

Plus d'informations sur <http://eglisesouvertes.eu>



Inventaire des bannières de l'église de Fressin. ici, la bannière de la JACF.

Le réseau Églises ouvertes



24 avril 2016. Introduction de l'église d'Amettes dans le réseau Églises ouvertes en présence de Corinne Vasseur, maire, et d'Alfred Crépin, premier adjoint.

Églises ouvertes est un réseau d'édifices religieux ouverts et accueillants qui a été créé en Belgique. Une antenne française a été créée en 2015 dans le diocèse d'Arras pour faire suite au colloque de 2011 « Nos églises, quel devenir ? ».

Églises ouvertes met en œuvre des actions proposées par la CDAS et s'inscrit également dans les actions de la Pastorale du tourisme et des loisirs. Sur un autre plan elle contribue à la mise en valeur du patrimoine religieux du Pas-de-Calais. Dans ce domaine, *Églises ouvertes* travaille en partenariat avec les chargés de mission patrimoine des pays, la Mission patrimoine du conseil départemental et le conservateur des antiquités et objets d'art (CDAOA).

Églises ouvertes dispose d'un site internet transfrontalier et propose des moyens de médiation communs à la Belgique et au Luxembourg

Les objectifs du réseau Églises ouvertes

- Répondre aux souhaits du Saint Père et du synode : une église doit être accessible à tous, une église fermée est une église condamnée à terme ; l'ouvrir c'est assurer sa pérennité.
- Mettre en valeur le patrimoine religieux et le rendre accessible à la population locale et aux visiteurs.
- Former et accompagner les accueillants.
- Créer les outils de découverte et d'interprétation du patrimoine religieux.
- Diffuser et promouvoir les activités d'animation du patrimoine religieux (visites, concerts, conférences et activités religieuses).